

L'an mil neuf cent soixante seize, le MERCREDI 6 OCTOBRE, à 17 H 30, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en TROISIEME SESSION ORDINAIRE au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Auguste LEGROS, MAIRE de la COMMUNE de SAINT-DENIS, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Etaient présents :

MM. Auguste LEGROS - Marcel HOARAU - Marc GERARD - Camille BOURHIS - Jacques TESSIEP - Maurice CHANE KUNE - Charlemagne FOSSARD - Dr Marc THEVENIN - MME Eléopold JASMIN - MM. Bruno BOYER - Maxime RIVIERE - Antoine APAVOU - Valère ROBERT - Frantz FONTAINE - MME Valère ROCHE - MM. André LICHARDY - Abdoul-Hack AFFEJEE - MME Hugues FUTHAZAP - MM. Fred TANDEYA - Marcel LAPIERRE - MME André PAYET - MM. Raymond NANDO - Jack AFFEJEE - Dr Paul MAINGARD - Alexandre DE BALBINE.

Etaient représentés :

M. Chantilly FERRERE
M. Jean-Claude MONDON
M. Eric BOYER

par M. Charlemagne FOSSARD
par MME André PAYET
par M. Auguste LEGROS

Absent excusé :

M. Francis BEDIER

NOTA - Le MAIRE certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis, le 14 OCTOBRE 1976 et que le nombre de Conseillers présents a été de 25 sur 37 en exercice./.

Les autres Conseillers étaient absents et non excusés.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article 50 de la loi du 5 AVRIL 1884, sur l'organisation municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article 52 de la même loi procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Marc GERARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

La séance ouverte, le Maire a exposé ce qui suit :

LE MAIRE,

A. D. LEGROS